

## 1. Définition d'un questionnement éthique

Une démarche éthique vise, dans un processus continu, à nous permettre, comme soignant, de renforcer notre capacité éthique en acceptant de se laisser questionner et interpeller dans nos pratiques de soins au quotidien et en étant attentif au respect des valeurs humaines.

L'enjeu de la réflexion éthique n'est pas de répondre à tout prix aux questions ou d'arrêter une décision, mais de se donner des moyens de réflexion et de dégager des espaces d'action responsable. L'éthique n'apporte pas une assurance tout risque, pas plus qu'elle ne vise l'occasion de se donner, au niveau collectif ou individuel, bonne conscience. Développer, comme soignant, une attitude éthique, c'est chercher avant tout à rendre compte des choix et des actes que nous posons dans le cadre de notre pratique, en étant attentif à prendre en compte la complexité des situations et la vulnérabilité des acteurs engagés dans une situation de soins (usager- soignant - famille).

L'éthique n'est pas l'affaire d'une catégorie de personnes, d'un groupe, ou d'individus en particulier. La réflexion éthique concerne toutes les personnes engagées de près ou de loin dans une situation de soins.

## 2. Objectifs

Le but d'une telle démarche et de l'utilisation du support joint, est de se questionner autour d'une pratique de soins, ou d'une limitation thérapeutique, afin de clarifier les objectifs avec et autour du patient, puis de partager la décision et de la communiquer.

La conclusion de la réflexion n'est pas forcément en faveur d'une limitation, dans la recherche permanente du bénéfice pour le patient.

Dans tous les cas, et conformément aux dispositions légales en cours, c'est le médecin référent du patient qui tranchera et sera responsable de la décision prise.

Le résultat de cette réflexion est valable pour une hospitalisation, révoquant et ré-interrogeable à tout moment.

## 3. Quand utilise-t-on la procédure de réflexion éthique ?

- Pour toute situation de questionnement de limitation thérapeutique
- Pour tout dissensus au sein de l'équipe concernant une pratique de soin ou un engagement thérapeutique
- Pour tout dissensus entre le patient et/ou sa famille et l'équipe concernant une pratique de soin ou un engagement thérapeutique

## 4. Qui peut déclencher la procédure de réflexion éthique ?

N'importe quel membre de l'équipe soignante.

## 5. Comment se déroule la procédure de réflexion éthique ?

Elle découle d'une procédure collégiale, en se « posant autour de la table », et associe :

- 2 médecins minimum, dont un extérieur à l'équipe si possible (l'avis requis par téléphone est valable [exemple du médecin traitant, qui ne pourrait pas être physiquement disponible])
- 1 IDE minimum
- 1 AS minimum
- Toute personne jugée compétente pour l'aide à la réflexion (psychologue par exemple)

La traçabilité du questionnement éthique est réalisée sur l'[ENR.803](#).